
**Appel à candidatures pour une
mission d'analyse juridique et
financière prospective de l'offre
ALSH en Matheysine**

SOMMAIRE

1. Contexte de l'appel à candidatures	3
a. Présentation générale du territoire	3
b. Présentation synthétique de l'offre ALSH sur le territoire de la Matheysine.....	3
c. Exposé des objectifs stratégiques de la démarche d'élaboration d'une politique partenariale de maintien et de développement de l'offre ALSH en Matheysine.....	4
2. Les objectifs de la mission.....	5
3. Déroulement de la mission	5
4. Modalités de conduite de la mission.....	6
a. Pilotage	6
b. Suivi.....	6
c. Méthodologie.....	7
d. Echancier.....	7
5. Documents livrables	7
6. Pièces de l'appel	7
7. Documents à fournir :	8
8. Date de réception des offres	8
9. Sélection du candidat.....	8
10. Informations.....	9
11. Litiges	9

1. Contexte de l'appel à candidatures

a. Présentation générale du territoire

La Communauté de communes de la Matheysine recouvre un vaste territoire du Sud de l'Isère.

Elle compte 19 000 habitants répartis sur 71 000 hectares et 43 communes, dont presque 2/3 d'entre elles ont moins de 400 habitants. 40 communes sont dans des espaces à dominante rurale et 3 communes dans des espaces à dominante urbaine.

L'unité urbaine de la Mure (la Mure, Susville, Ponsonnas) concentre 30% de la population.

Au niveau social, ce territoire se caractérise notamment par :

- Un territoire majoritairement rural, vieillissant et avec une démographie plutôt en recul ;
- Plus de la moitié de la population est constituée de familles avec enfants de moins de 25 ans (environ 10 000 personnes) ;
- Une hausse du nombre de ménages (en raison de la hausse de personnes seules et de familles monoparentales) ;
- Une population active plus qualifiée qu'en 2008, mais avec des salaires modestes et très dépendante de la voiture ;
- Une précarité installée (nombre d'allocataires du RSA plutôt stable, taux de pauvreté élevé pour les familles monoparentales et les locataires du parc privé, importance significative des ménages modestes propriétaires de leur logement dans le parc très ancien) ;

b. Présentation synthétique de l'offre ALSH sur le territoire de la Matheysine

Le territoire est couvert par l'offre de 5 structures proposant un ALSH, dont 4 sont engagées dans la démarche liée à ce cahier des charges. Les ALSH accueillent des enfants de tout le territoire et de quelques communes extérieures.

Les modes de gestion sont variés :

- 1 communal (depuis janvier 2023) : service enfance-jeunesse de La Mure,
- 2 associatifs avec activités régulières tout public et/ou accueil périscolaire : la Maison Pour Tous (MPT) à Susville et le Foyer Pour Tous (FPT) à La Motte d'Aveillans avec un ALSH « périscolaire & vacances » à La Motte Saint Martin,
- 1 associatif avec un portage de Centre de Vacances qui propose un accueil à la semaine pour les familles du territoire : Plein Temps Vacances et Loisirs (PTV&L) à Laffrey.

Il se peut que la 5ème structure, Le Bien Veillant à La Morte, rejoigne le processus, elle est de statut privée (entreprise) avec un portage de centre de vacances et propose des inscriptions à tarif unique et à la semaine pour les familles locales.

Les ALSH proposent des activités éducatives de loisirs durant les mercredis et les vacances scolaires, à la semaine, à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Chacun proposant une offre différente et des tarifs hétérogènes, en appui sur des grilles établies en fonction des quotients familiaux (excepté Le Bien Veillant) et de la domiciliation.

Les enfants des communes partenaires des ALSH (La Mure, Susville, La Motte d'Aveillans) bénéficient de la participation du CCAS de leur commune versée directement aux structures d'accueil de leur commune.

De manière ponctuelle, sur sollicitation des ALSH, certaines autres communes ou CCAS participent en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Nous recensons environ 2 200 enfants de moins de 12 ans sur le territoire. Nous pouvons supposer qu'au moins 600 familles ont un besoin de garde parce que les parents travaillent (633 allocataires CAF, ayant des enfants de 6 à 11 ans, sont en emploi). L'offre d'accueil est bien inférieure aux besoins :

- 165 places agréés tout âge confondu (3-11 ans) les mercredis
- 235 places agréés tout âge confondu (3-11 ans) durant les vacances scolaires

De plus, le territoire a subi la fermeture d'un ALSH itinérant en 2022, la SCEV. Celui-ci proposait un transport des enfants depuis le pays de Corps, le Valbonnais, le Beaumont et Saint Honoré, jusqu'aux lieux d'activités.

Enfin, le diagnostic CTG (fin 2022) a confirmé l'insuffisance de place d'accueils dans les structures et une répartition inéquitable de l'offre tant géographique que tarifaire.

En appui sur le Projet Social de Territoire-CTG, la CCM en partenariat avec le FPT, la MPT, la mairie de La Salle en Beaumont, avec le soutien de la CAF, mettent en œuvre des actions expérimentales depuis 2023 :

- Ouverture d'un ALSH durant quelques semaines (vacances d'été, automne et printemps) à La salle en Beaumont : portage FPT.
- Proposition de transport des enfants depuis Valbonnais jusqu'à l'ALSH de la MPT.

c. Exposé des objectifs stratégiques de la démarche d'élaboration d'une politique partenariale de maintien et de développement de l'offre ALSH en Matheysine

A travers la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 27 avril 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine et les Communes du territoire se sont engagées à coopérer pour rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services aux habitants. Cette démarche est soutenue par la CAF de l'Isère, la MSA et le Département.

Le maintien et le développement des services « Centre de loisirs » est au cœur du Projet Social de Territoire.

La structuration de cette offre sur le territoire est une problématique de développement local et social. Il s'agit en effet à la fois d'un enjeu d'attractivité du territoire, de qualité de vie pour les familles (les aider à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement).

Les élus du territoire et les partenaires institutionnels partagent majoritairement le constat de la fragilité économique de l'offre ALSH et de la complémentarité des structures pour répondre aux besoins des familles.

En effet, les dernières années ont été particulièrement difficiles pour les structures associatives ALSH. Les aides exceptionnelles de la CAF, du Département et de la CCM ont permis de contenir le déficit structurel engendré par l'activité « Accueil de Loisirs ». Mais ce modèle n'est pas pérenne et ne garantit pas un accès adapté aux familles (proximité géographique, horaires d'ouverture, tarification solidaire et homogène) sur tout le territoire.

Deux temps de séminaires de travail menés fin 2023 avec tous les acteurs (élus municipaux et communautaires, élus associatifs, partenaires institutionnels et techniciens) ont permis de :

- Développer de l'interconnaissance sur le sujet de l'offre ALSH,
- Favoriser le partage des enjeux,
- Etablir une feuille de route pour poser les prémices d'une politique partagée à bâtir à partir de 3 objectifs stratégiques :

- Développer une offre plus juste : équité / accessibilité / inclusion : « Sociale » (pour les familles) et « Territoriale » ;
- Préserver une offre de qualité : Epanouissement de l'enfant / Citoyenneté / Mieux vivre ensemble / Bâtiments-Espaces d'accueil ;
- Agir ensemble ET en complémentarité : coopération / financement.

2. Les objectifs de la mission

Grâce aux divers travaux menés en 2023 (séminaire et groupe enfance), 3 axes opérationnels ont été identifiés pour soutenir l'élaboration d'une politique partagée de structuration de l'offre ALSH :

1. Consolider la coordination stratégique « enfance » par la CCM et les partenaires institutionnels ;
2. Développer la coopération de terrain entre ALSH et entre les ALSH et les communes ;
3. S'accorder sur un nouveau système de soutien aux ALSH, basé sur la solidarité entre les collectivités locales et l'équité pour les familles.

Pour 2024, année de transition, une feuille de route, structurée autour de 4 actions, a été adoptée :

1. Création d'un poste de coordination enfance à mi-temps (Chargé de projet, CDD de 2 ans)
2. Convention d'objectifs entre les ALSH et la CCM pour la coopération inter-ALSH
3. Création d'une enveloppe CCM « Anim' Enfance » - 9 000 €, répartis entre :
 - Des ALSH délocalisés (printemps, été, automne)
 - Des projets communs (mini-séjours, sorties)
4. Lancement d'une étude pour une analyse juridique et financière prospective.

Nous arrivons en effet à une étape, qui nécessite l'intervention d'un tiers neutre pour proposer un nouveau système de gouvernance et de soutien aux ALSH, en :

- Complétant l'analyse de la situation financière des ALSH,
- Explorant des modalités plus justes et équitables de calcul et de répartitions des contributions des collectivités locales (aide financière, valorisation des mises à disposition, ingénierie)
- Proposant des critères de construction de politiques tarifaires équitables,
- Accompagnant les acteurs vers une politique partagée pérenne, tant sur le plan financier que juridique,
- Proposant une nouvelle gouvernance qui réponde à tous ces enjeux.

3. Déroulement de la mission

Il est attendu que la mission se déroule en trois étapes principales :

1. Un temps de diagnostic pour compléter l'analyse de la situation financière actuelle des ALSH

2. Une phase exploratoire, pour élaborer des scénarios de mise en place d'une politique territoriale de maintien et de développement de l'offre ALSH, fondée sur des contributions solidaires et équitables des collectivités locales et sur un montage juridique sécurisé.

Il ne s'agit pas de préparer une prise de compétence « enfance » par la Communauté de communes de la Matheysine mais d'imaginer un modèle coopératif.

Cette étape devra en particulier étudier¹ :

- Les bases de calcul les plus pertinentes pour déterminer les participations financières des communes, en tenant compte des mises à disposition de locaux.
 - Les modalités de la contribution de la CCM, au titre de ses missions de coordination et des objectifs d'équité territoriale
 - Les modalités les plus pertinentes de répartition des aides locales (Communes et CCM) entre les ALSH
 - Les critères pour déterminer des grilles tarifaires équitables
 - Les formes de gouvernance possibles
3. Approfondissement de la faisabilité d'un ou deux scénarios, retenus en accord avec les instances de pilotage de la mission, pour aide au choix du modèle le plus adapté.

4. Modalités de conduite de la mission

a. Pilotage

Le pilotage de la mission sera confié à la Commission enfance élargie -comité de pilotage thématique de la CTG-, présidée par la Vice-Présidente déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse.

Son rôle :

- Valider les étapes
- Proposer à l'exécutif communautaire les scénarios à approfondir
- Valider le scénario à soumettre au vote des instances délibérantes (CCM et communes et associations gestionnaires)

b. Suivi

Les interlocuteurs techniques de la mission seront le coordinateur Enfance (recrutement en cours), la coordinatrice Enfance-Jeunesse et la coordinatrice du Projet Social de Territoire.

¹ Plus de précisions dans la carte mentale

Les partenaires techniques seront associés à l'avancée des travaux de la mission à travers le Comité technique CTG (CCM / Département / CAF / MSA) et du groupe Enfance (CCM / ALSH / SDJES / CAF / Département).

c. Méthodologie

La méthodologie attendue pour cette mission repose sur un travail d'investigation auprès des accueils de loisirs et des collectivités (étape 1 de la mission) et sur un travail exploratoire et prospectif, fondé sur l'interactivité, la mise en débats, la co-conception avec des familles utilisatrices des structures et la recherche de consensus.

Les structures à mobiliser, au niveau politique et technique, sont :

- Les ALSH ;
- Les communes qui ont contractualisé avec une association gestionnaire d'ALSH ;
- Un panel de communes avec un nombre conséquent d'enfants de moins de 11 ans ;
- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES, Département et MSA) ;
- La CCM, pilote de la CTG.

Il sera nécessaire de prendre en compte les réalités du territoire, ses ressources et ses faiblesses pour inventer un modèle pertinent et efficient.

d. Echancier

La mission s'échelonne entre le printemps 2024 et le mois de novembre 2024, de sorte que le scénario qui fasse consensus soit présenté en conférence des Maires avant un vote en conseil communautaire de décembre.

5. Documents livrables

- Diagnostic complétant l'analyse financière
- Tableau synoptique des scénarios explorés
- Présentation détaillée d'un ou deux scénarios

6. Pièces de l'appel

Les documents fournis au candidat sont les suivants :

- Le présent cahier des charges de l'appel à candidatures
- La carte mentale élaborée suite aux séminaires de travail des 24 novembre et 8 décembre 2023
- Les diaporamas présentés et amendés lors de ces mêmes séminaires
- Le diagnostic social partagé 2022
- Le projet social de territoire (Convention territoriale globale 2023-2027)

- Le dernier rapport d'activité des structures ALSH

7. Documents à fournir :

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- Descriptif détaillé de l'offre conformément au cahier des charges
- Présentation administrative de la candidature comprenant :
 - Personne physique : candidat en nom propre, CV, contact
 - Personne morale : nom de la structure, type de structure juridique, contact, date de création, historique
- Présentation des personnes prenant part à la mission en indiquant leur niveau d'implication avec notamment les capacités professionnelles, diplôme, certificat et expériences antérieures ;
- Budget prévisionnel détaillé TTC de la mission ;

Le candidat peut étayer sa candidature de tout autre élément susceptible d'éclairer la CCM sur son projet.

8. Date de réception des offres

Les offres doivent parvenir en format numérique au plus tard le jeudi 25 avril 2024 à minuit, à la Communauté de communes à contact@ccmatheysine.fr

9. Sélection du candidat

Cinq candidatures au maximum seront présélectionnées par la Communauté de communes de la Matheysine.

Les équipes présélectionnées seront ensuite auditionnées par un comité composé d'élus et de techniciens de la Communauté de communes, de représentants des partenaires institutionnels (EN-SDJES, Département, CAF, MSA) et de représentants des accueils de loisirs.

Ces auditions auront lieu le vendredi 3 mai 2024 après-midi, à la Communauté de communes de la Matheysine.

Si besoin, une phase de négociation pourra être entamée avec les meilleurs candidats.

Le choix définitif de l'équipe retenue aura lieu en mai 2024.

Au travers des dossiers et des entretiens, les critères analysés seront entre autres :

- La cohérence de la mission par rapport à ce cahier des charges
- Les capacités professionnelles des personnes impliquées dans la mission
- L'expérience dans des missions de même nature ou s'en approchant
- Le réalisme technique et financier de la proposition

10. Informations

Les informations peuvent être prises auprès de Mme LELAURE, coordinatrice enfance-jeunesse ou de Mme BROUAT, coordinatrice du Projet social de territoire, par mail : s.lelaure@ccmatheysine.fr et j.brouat@ccmatheysine.fr.

11. Litiges

Pour tout litige, le tribunal compétent est : Grenoble.

Rappel : cet appel n'entre pas dans le cadre des marchés publics.